

vingt Plaine Lagny

REUNION MENSUELLE DU CONSEIL DE QUARTIER – 4 mai 2026 – 19h – 21h45

44 Rue des Maraîchers

Habitantes, habitants :

M. BELHADJ, A. BERBATI, M. BOUHOURS, M. BRAUN, A. GOUMI, J. GUILLAMOT, C. GUILLEN, J.-Ph. GUILLIN, M. MALETRAS, J.-L. MARTIN, M.-P. MASSÉ, C. NADO, A. SOUMARE

Représentants de la MAIRIE :

- Noah FLECHELLES : Adjoint au Maire en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne

- Edouard RAZZANO : Directeur général adjoint des services pôle animation locale et participation citoyenne

Excusées : A. KOUYATE, L. PRAT

Tour de table de présentation.

Bienvenue aux habitants-tes qui assistent pour la première fois au Conseil de quartier

1. Présentation N. FLECHELLES

N. FLECHELLES remercie tous-tes les habitants-tes de leur implication dans le fonctionnement du Conseil de quartier Plaine Lagny.

Aujourd'hui c'est l'occasion de relancer la dynamique avec le début d'une nouvelle mandature.

Après avoir rappelé l'historique de la création des conseils de quartier dans le 20^e ; modèle pour écrire la loi imposant les conseils de quartier dans les villes de plus de 100.000 habitants, il est réaffirmé que le Conseil de quartier demeure le relais essentiel entre la vie d'un quartier et la Mairie.

Le Conseil de quartier permet de faire remonter les irritants, mais aussi à créer de l'animation et à améliorer le cadre de vie : à cet égard les budgets Investissements et animations demeurent identiques aux années passées (les montants du 20^e sont les plus élevés des arrondissements de la Ville de Paris).

Il n'est pas envisagé de faire une révolution dans le fonctionnement des Conseils de quartier. Fin juin sera organisée une plénière afin de réfléchir ensemble pour ouvrir et faire connaître le Conseil de quartier à plus d'habitants-tes, améliorer la représentativité des différentes catégories de la population notamment les jeunes et tout ce qui ferait progresser la participation citoyenne.

La présence des Conseils de quartier lors du Forum des associations en Septembre est souhaitée, l'occasion de se faire connaître car il y a beaucoup de visiteurs.

Au niveau du quartier, deux grands projets verront le jour au cours de cette mandature :

- une piscine avec un bassin « nordique » (non couvert) à proximité du square C. Garcia,
- la rénovation de la porte de Montreuil dont les travaux ont débuté.

Il est également rappelé que les Conseils de quartier sont autonomes, ce qui n'est pas le cas partout et ils sont invités à faire preuve de créativité pour :

- utiliser à bon escient le budget investissement, trop peu utilisé ;
- à intégrer dans leur réflexion le budget participatif, le prochain sera pour 2027, mais la préparation et les idées c'est maintenant qu'il faut agir en mobilisant davantage les habitants-tes.

Il est rappelé également que les Conseils de quartiers peuvent solliciter la MAVC pour des formations. Des chargés de participation citoyenne sont en cours de recrutement.

Le Conseil de quartier fait part des points à améliorer dans la relation avec la Mairie :

- Les remontées des doléances des habitants-tes doivent faire l'objet d'une réponse.

Les représentants de la Mairie nous informe qu'il existe un tableau de suivi de leur traitement, la communication auprès des conseils de quartier est à définir.

Pour mémoire, lors des mandatures antérieures à 2020, les comptes rendus des Conseils de quartier étaient publiés avec insertion de la réponse de la Mairie aux questions et doléances. L'absence de réponse et d'information quant au suivi provoquent départ ou découragement des habitants-tes.

- Un habitant exprime son désaccord concernant l'affichage d'une photo lauréate du concours (avec le texte "tu rêves d'un monde sans frontières ni policiers"), pour lui celle-ci serait porteuse d'un message politique pendant la période électorale, rappelant que le Conseil de Quartier est une instance consultative comme mentionné dans le préambule de la Charte des Conseils de quartier. Cette photo, sélectionnée par le jury dans lequel la Mairie n'était pas représentée, n'a jamais eu vocation à faire de la propagande politique.

Il est confirmé dans le préambule de la charte que, « *tout prosélytisme partisan ou religieux, toute agressivité sont proscrits lors des réunions des Conseils de quartier* ».

- Les projets financés en 2025 par le Conseil de quartier sont rappelés.

2. Présentation du Projet des NOCTURBAINES 2026

M. FRANCOIS, responsable de l'association -NOCTURBAINES-, est absent et s'en excuse.

Les 30 ans des NOCTURBAINES se dérouleront les 19, 20 et 21 juin, et en option les 11 et 18 juin. LES "NOCTURBAINES" se veulent un événement artistique de proximité, une programmation multiforme, favoriser les rencontres et échanges entre les publics, entre les différentes compagnies, entre le public et les artistes.

En 2026 se déroulera la 3^e édition afin de célébrer cet anniversaire comme il se doit, il est

prévu, en plus des trois journées habituelles du festival, une programmation spécifique en amont de l'événement.

Pour le quartier le Square S. BERNHARDT qui est le lieu le plus approprié pour une programmation familiale. Le devis proposé porte sur le financement de 2 prestations artistiques par 2 compagnies de théâtre pour un montant de 2.000€.

Le Conseil de quartier vote un budget de 1.000€, identique à celui de 2025, compte tenu que les spectacles en option des 11 et 18 juin ne se dérouleront pas dans le périmètre de notre quartier, sauf erreur.

3. Concours Photos 2026 – Projet d'Organisation

L. PRAT a adressé au collectif d'animation un projet de règlement et un compte rendu d'une réunion préparatoire à laquelle aucun membre du Conseil de quartier Plaine-Lagny n'a participé.

L'ensemble des observations lui seront transmises et une réponse en présentiel est attendue lors du prochain conseil le 1^{er} juin.

En l'état le Conseil de quartier ne valide ni les documents transmis, ni le projet de budget à 3.500€ (non inclus le vernissage).

Information de la Mairie : *Confirmé qu'il n'y a à priori pas besoin de déclaration en préfecture lorsqu'une expo est apposée sur un bâtiment public dont vous avez obtenu l'autorisation préalable. Il serait également a priori possible, si vous le souhaitez, de les afficher sur les grilles du TEP Lagny.*

Prestation pour communication du projet, par exemple sur -Mon Petit 20^e - A priori, pas de raison que ce type de prestation soit interdite (paiement pour publication). Les publications sponsorisées sur les réseaux sociaux sont toutefois bien plus régulées dans les 6 mois précédant une élection. Comme pour les autres dépenses des CQ, ce sont uniquement des prestations sous devis présenté 1 mois avant et validé par le service financier suivi d'un paiement après service fait.

4. Réalisation de la Fresque de l'école Rue des Maraîchers – bilan

Financée sur le budget d'investissement du Conseil de quartier, cette fresque réalisée par l'artiste KASHINK avec la participation des élèves de l'école lors d'ateliers de création des personnages réalisés ensuite in situ.

Un magnifique succès pour ce travail collaboratif.

Par contre, le Conseil de quartier regrette l'absence de communication au moment du lancement de la réalisation : la date aurait pu être communiquée en amont et nous aurions pu envisager une inauguration officielle avec la présence du corps enseignant, des enfants et de leurs parents, des habitants-tes du quartier et des représentants de la Mairie.

Pour les prochains financements, le Conseil de quartier formulera par écrit ses exigences dans l'accord de financement de prestation et demandera aux bénéficiaires de ce financement de présenter le bilan lors d'un Conseil de quartier.

Information de la Mairie : *info transmise en interne pour voir s'il est possible d'organiser une inauguration, on vous tient au courant sur ce sujet.*

5. Commission Sécurité et Propreté

Tous les points évoqués lors des précédentes réunions du conseil de quartier restent d'actualité.

Sécurité :

• Bois de Charonne

Régulièrement des intrusions de groupes de jeunes au niveau de la prairie après l'heure de fermeture, provoquant des nuisances sonores.

Des jeunes ont escaladé les échafaudages de la résidence du 110 rue des Grands Champs. Plusieurs appels ont été nécessaires pour que la police vienne les déloger.

Dans cette résidence des intrusions ont eu lieu aussi dans les parkings avec des actes de vandalisme.

La Police municipale passe quasiment tous les soirs.

Il est demandé aux résidents de continuer à faire les signalements systématiques au 3975 et écoute20. Le cumul des signalements provenant de nombreuses personnes permettra de rendre prioritaire le traitement de ce dossier parmi tous ceux gérés par la police municipale et la police nationale.

Le Conseil de quartier demande la programmation d'une réunion de suivi avant le 1^{er} juillet 2026 sur cette problématique, dans le prolongement des précédentes réunions.

Réponse de la Mairie : *Nous continuons de remonter l'information régulièrement côté PM et PN.*

• Installation rue des Maraîchers au niveau du lycée Hélène Boucher

Un Habitant demande une information concernant la présence des baraquements et dépôt. Aucun panneau d'information concernant la durée et l'objet de ce dépôt n'est visible.

Réponse de la Mairie : *L'installation rue des Maraichers entre le cours de Vincennes et la rue de Lagny est la base vie de la société qui réalise les aménagements de voirie sur le 20^e.*

Le service de voirie a une obligation contractuelle de fournir un lieu où les ouvriers puissent se changer, manger et également un espace de stockage pour les fournitures courantes. Cette base vie était porte de Montreuil. Avec le début du chantier d'aménagement, il a fallu trouver un autre lieu avec deux critères principaux : la surface et l'absence de vis-à-vis. Nous recherchons une alternative, mais cela est très complexe.

• Les blocs de béton devant le Ministère de l'Intérieur

Le Conseil de quartier souhaite connaître la durée de l'installation des blocs de béton de protection positionnés sur le trottoir devant l'entrée piétonne du bâtiment du Ministère de l'Intérieur à l'angle de la rue de Lagny et de la rue des Pyrénées.

Est-ce que ces blocs sont installés définitivement ?

Si oui, la qualité de l'aménagement urbain peut-elle être améliorée ?

Réponse de la Mairie : *Pour les blocs de béton devant le ministère, nous sommes sur une compétence Préfecture de police.*

Propreté :

• Hygiène sur la voie publique et respect du règlement des terrasses des commerces

Le Maire s'est engagé le 9 avril à faire contrôler l'hygiène autour du commerce -bar à jus- au 104 rue d'Avron, suite à de nouveaux signalements des riverains.

Le Conseil de quartier rappelle que chacun peut déposer une alerte via l'application

DansMaRue, le service de nettoyage intervient au plus tard dans les 48h/72h.

Réponse de la Mairie : *Sujet également suivi de près avec des dizaines de verbalisations faites par la PM qui ne semblent pas arrêter le propriétaire pour le moment.*

- **Respect des obligations des commerçants sur le domaine public**

Le Conseil de quartier demande le contrôle et la vérification de l'application de la Loi et du règlement de la ville de Paris concernant les installations sur le domaine public des équipements des commerçants et l'affichage des autorisations spécifiques des équipements des terrasses.

Bruit :

- **TEP (terrain de sport en plein air) Lagny**

Rappel : Le revêtement de sol du terrain de basket génère beaucoup de bruit et en particulier quand celui-ci est utilisé en dehors des heures d'ouverture. Le franchissement des grilles est aisé à plusieurs emplacements. La Mairie s'était engagée à bloquer ces franchissements. La police municipale intervient à la fermeture pour accompagner le gardien et plusieurs passages de la police nationale sont effectués régulièrement.

Réponse de la Mairie : *Une rencontre a eu à nouveau lieu au printemps dernier lors d'un café des parents en face du TEP et le sujet a été évoqué. Pour l'instant, il n'y a pas de revêtement satisfaisant pour limiter le bruit mais la fermeture du TEP Lagny est accompagnée par la PM tous les soirs. Des patrouilles nocturnes sont également organisées et le sujet est suivi de près côté M20, PM et le Commissariat en a également été alerté régulièrement.*

7. Demande de financement du Festival Les Essentiels

Le Conseil de quartier invite son responsable à présenter son projet lors de notre réunion mensuelle le 1^{er} juin 2026.

Pour mémoire ce festival présente un spectacle dans le jardin de la gare de Charonne au mois d'août, ainsi que dans d'autres lieux d'autres quartiers.

8. Demande de financement pour la Course des Triporteurs

Le Conseil de quartier invite son responsable à présenter son projet lors de notre réunion mensuelle le 1^{er} juin 2026.

Pour mémoire, cette course se déroule sur le cours de Vincennes, Boulevard de Charonne côté 20^e, rue de la Plaine.

En 2025, ce circuit a reçu un chaleureux accueil et a obtenu un vif succès populaire.

Le conseil de quartier avait financé le trophée du vainqueur.

Prochaine réunion

Lundi 1^{er} juin 2026 à 19h - 44 rue des Maraichers